

Sujet : Dans le cadre de la souveraineté retrouvée au Mali, réfléchis sur cette problématique. Les organisations internationales sont-elles des obstacles pour la souveraineté des Etats ?

Introduction

Notre sujet est centré sur le fonctionnement des organisations internationales dans des nations dites souveraines. C'est ainsi que des organisations internationales peuvent être comprises comme l'ensemble des institutions internationales qui évoluent dans des domaines tels que le développement, la santé, la politique, l'amélioration des économies etc. Quant aux nations dites souveraines, c'est l'ensemble des Etats qui ont la capacité de contrôler leurs souverainetés nationales et internationales. D'ailleurs, c'est dans ce cadre de réflexion philosophique que le sujet cherche à nous faire comprendre si toute fois les organisations internationales empêchent les nations de jouir de leurs souverainetés nationales et internationales. Alors, partant de là, nous allons faire allusion à une série de questions à savoir : Les organisations internationales sont-elles un empêchement pour des nations de jouir de leurs souverainetés nationales et internationales ? Ces organisations internationales peuvent-elles être une opportunité pour ces nations de se développer ?

Thèse

En effet, on peut dire que les organisations internationales sont un empêchement pour des Etats de jouir de leurs souverainetés nationales et internationales. Ainsi, nous constatons à travers des relations internationales que ces organisations internationales ont une forte ingérence sur les affaires politiques des pays faibles. Donc, on peut dire avec toute sincérité que les organisations internationales ont des effets néfastes pour la souveraineté des Etats. Tout d'abord, nous faisons allusion au partage de l'Afrique qui est un processus de compétition territoriale entre les puissances européennes en Afrique juste après la deuxième mondiale plus précisément avec la mise en place de l'organisation des nations unies (L'ONU). Nous voyons que ce partage de l'Afrique a été un complot formé par les grandes puissances dans le but de contrôler les différentes souverainetés des Etats africains. C'est ainsi que ces grandes puissances, par leurs soifs illimitées de satisfaire leurs intérêts égoïstes ont tendance à violer les espaces aériens et terrestres des Etats faibles. Toujours dans la logique que les organisations internationales sont des obstacles pour la souveraineté des Etats, nous prenons l'exemple sur le plan d'ajustement structurel imposé par les institutions de Bretton Woods, il s'agit de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ainsi, l'objectif de ce plan d'ajustement structurel est d'appauvrir plus les populations africaines afin de mieux les

dirigées. Surtout dans le contexte de la défense nationale, nous voyons que ce complot a poussé les Etats faibles d'une destruction massive des moyens de défense. Les organisations internationales sont un frein pour les Etats de contrôler leurs souverainetés nationales. Ainsi, nous pouvons avancer avec un exemple palpable au Mali avec l'intervention de certaines organisations internationales dans le cadre de la stabilité du Mali, ont parfois imposées leurs principes pour empêcher l'Etat Malien de contrôler une partie de son territoire nationale. Les organisations internationales influencent les Etats et leur imposent des contraintes. Une organisation internationale a, par exemple, la capacité de fixer l'ordre du jour de certains enjeux, obligent les Etats à prendre position.

Cependant, en dehors de tout ce que nous venons de voir concernant la phase négative des organisations internationales dans la gestion de la souveraineté des Etats, force est de reconnaître que ces mêmes institutions internationales parfois consacrent leurs efforts pour aider les Etats à renforcer le contrôle de leurs souveraineté nationale et internationale. Ainsi, nous pouvons dire que la reconnaissance de la souveraineté des Etats reste une condition nécessaire de la légitimité actuelle des organisations internationales. Ces organisations internationales peuvent aider les pays de façon bilatérale à relever les obstacles auxquels ils sont confrontés en matière de financement de capacités techniques, de gouvernance ainsi que de demande de données et à créer des biens publics mondiaux qui permettront de surmonter ces obstacles. On peut dire que l'un des principes de ces organisations internationales est le principe de non-ingérence. Autrement dit, les organisations internationales sont là à aider les Etats dans le cadre du renforcement de la capacité de contrôler leurs souverainetés. Elles veillent au développement du droit international en tant qu'instrument de la coopération entre Etats. Cette coopération passe d'abord par la mutualisation des moyens et la finalité commune de l'opération en vue de laquelle est créée l'organisation. Tout d'abord, l'organisation des Nations Unies avec ses institutions spécialisées telles que l'organisation internationale du travail (OIT), l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) etc., évoluent dans le contexte du développement des Etats. Par exemple, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aide les Etats à retrouver leurs souverainetés alimentaires. Surtout, sans oublier les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire internationale (FMI) qui interviennent dans le cadre du développement des Etats. Nous voyons que ces organisations internationales sont de plus en

plus actives dans les différents domaines tels que la bonne organisation des élections, la décentralisation, la justice etc.